

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2023 – 2027

Développer l'attractivité du territoire, promouvoir le lien social par l'égalité d'accès à l'information et à la culture et par l'inclusion numérique, agir en synergie.

SOMMAIRE

1- Introduction.....	p.3
2- Contexte.....	p.4
3- Enjeux et orientations	p.9
4- Modalités d'intervention.....	p.21
5- Annexes.....	p.25
5.1 – Arbre à objectifs du Schéma Départemental de la Lecture Publique	
5.2 – Fiches stratégiques du Schéma Départemental de la Lecture Publique	

1- INTRODUCTION

Compétence obligatoire du Département, la lecture publique contribue à l'attractivité et à l'aménagement du territoire, du point de vue culturel, social et éducatif.

Adoptée le 21 décembre 2021 par l'Assemblée Nationale, la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique précise comme suit les missions des médiathèques départementales :

« Art. L. 330-2.-Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

« 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

« 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

En adoptant ce Schéma Départemental de la Lecture Publique 2023-2027, le Département de la Haute-Loire affirme :

- Sa volonté d'actualiser sa politique de lecture publique avec un projet collectif, innovant, responsable et orienté usagers ;
- Sa volonté de partager avec l'ensemble des acteurs du territoire une vision pour le développement de la lecture publique ;
- Son soutien au développement de la lecture publique en donnant à sa Médiathèque Départementale les moyens d'accomplir ses missions fondamentales et de porter le projet ;
- Son ambition d'accompagner les usages numériques des Altiligériens à travers l'action de sa Médiathèque ;
- Son engagement pour garantir un service culturel de proximité équitable sur l'ensemble du territoire pour accompagner les habitants dans leur vie quotidienne.

Ce Schéma Départemental de la Lecture Publique s'inscrit dans le cadre des orientations de **Cap 2030** en contribuant aux objectifs :

- Renforcer nos liens avec tous les acteurs du territoire ;
- Lutter contre tous les types d'isolement ;
- Bien vieillir en Haute-Loire ;
- Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités ;
- Valoriser nos richesses patrimoniales ;
- Développer et partager la fierté d'appartenance à la Haute-Loire ;
- Favoriser une dynamique démographique équilibrée ;
- Répondre aux besoins en apportant une solution adaptée pour les 0 >21 ans ;
- Contribuer activement au bien-être des jeunes (0-25 ans).

2- CONTEXTE

La Médiathèque Départementale et son territoire

Le territoire

Le département de la Haute-Loire compte 182 lieux de lecture. Ce chiffre renvoie à des réalités différentes avec une forte disparité entre l'Est et les alentours du Puy-en-Velay bien dotés, et l'Ouest et le Sud peu dotés en établissements adaptés en termes d'espaces et de services. Le Nord de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est également en manque d'équipements adaptés.

Ainsi, l'offre de lecture publique n'est pas à la hauteur des besoins dans plusieurs EPCI du territoire. Par ailleurs, la majorité des bibliothèques ne répondent pas aux critères de qualité préconisés par l'État (surfaces, personnel, collections et services). Seulement 36 sur 182 respectent les critères soit moins de 20%.

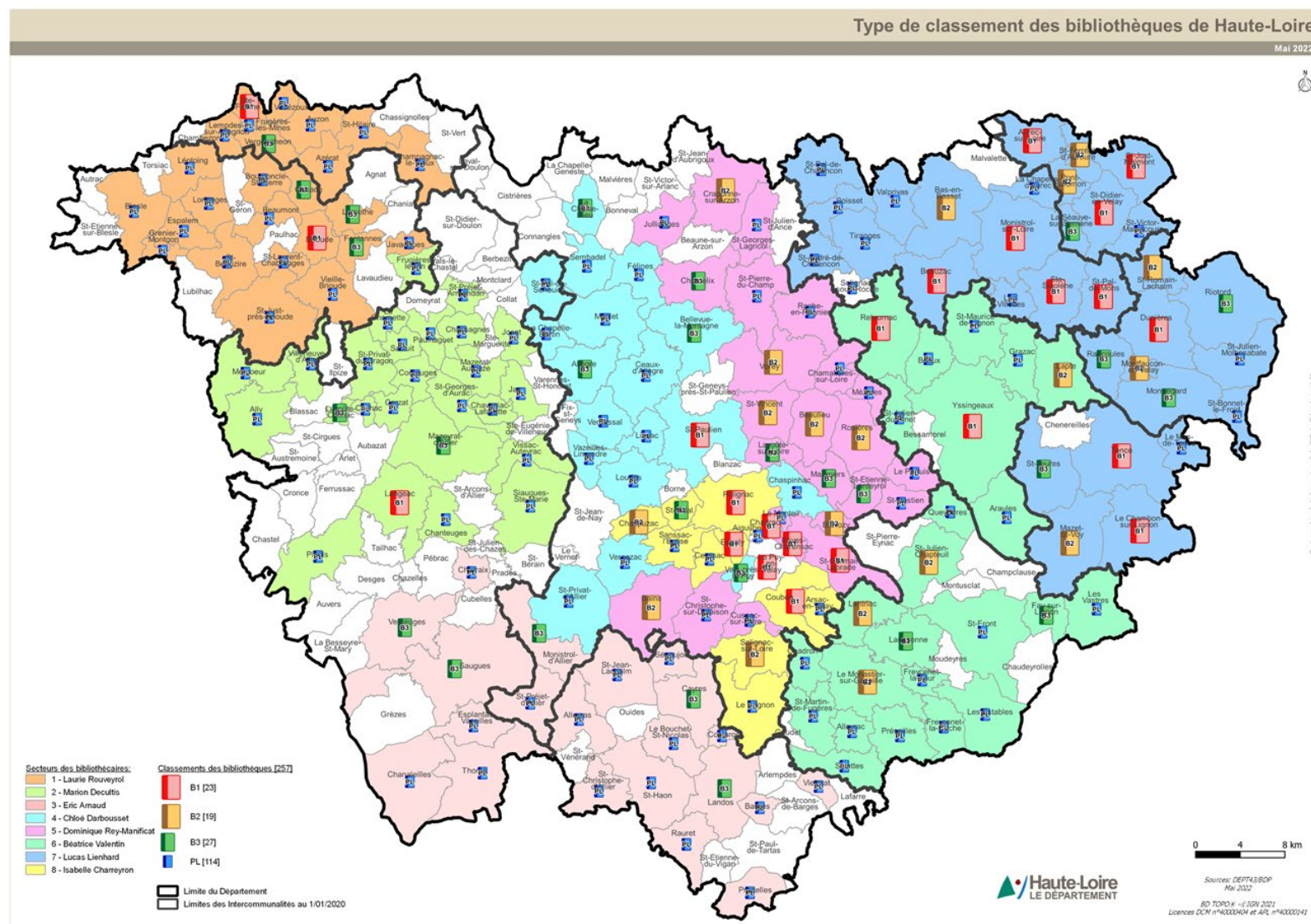
La professionnalisation du réseau est très faible : seulement 6% de salariés professionnels des bibliothèques.

Huit EPCI sur onze ont un animateur ou coordinateur de réseau, le plus souvent pour l'animation, parfois spécifiquement pour la lecture publique.

Seules les Communautés de communes du Haut-Lignon et de Loire-Semène ont opté pour un transfert total de la lecture publique.

Les autres EPCI ont fait le choix de la coordination ou de l'animation du réseau de bibliothèques parfois avec un système informatique commun. Si ces EPCI constituent un territoire potentiel de projets collectifs, ils n'ont pu encore constituer de réseaux autour d'équipements de lecture publique structurants et ne bénéficient donc pas pleinement des atouts de la mutualisation.

La lecture publique en Haute-Loire en 2022



La Médiathèque Départementale

Les missions et les moyens :

La Médiathèque Départementale (MD) est une composante de la Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT).

Elle travaille en transversalité avec les directions et services qui composent la DADT à savoir la mission Coopération, la Mission Collèges et Collégiens, la Direction déléguée Culture, la Direction déléguée Développement durable et Sports et les Archives Départementales.

La MD a pour mission générale le développement et l'accompagnement du réseau des bibliothèques sur le territoire de la Haute-Loire.

Elle intervient sur tout le territoire à travers les activités suivantes :

- Ingénierie : accompagnement technique des élus, des professionnels et des bénévoles dans leurs projets de bibliothèques ;
- Formation : initiale ou thématique pour les bibliothécaires ou collaborateurs occasionnels des bibliothèques ;
- Collections : ressources documentaires multi-supports dont numériques ;
- Développement culturel et médiation en lien avec les acteurs culturels, sociaux et éducatifs.

La médiathèque départementale

DOSSIER

PRÉSENTATION



BÂTIMENT

1 800 M²
au Puy-en-Velay

Bureaux, magasin de livres,
espace d'accueil...

ÉQUIPE

22

agents
départementaux



RESSOURCES DOCUMENTAIRES

270 900
documents



220 600
livres



50 300
CD

RESSOURCES NUMÉRIQUES MÉDIATHÈQUE

Formation, cinéma, musique, presse



Acheminés par bus
dans les bibliothèques
communales



3 navettes
2 bibliobus
1 musibus

MISSION 1 : PRÊT DE DOCUMENTS



182
bibliothèques
desservies
soit 94 % de la
population 43

MISSION 2 : ACCOMPAGNEMENT

La médiathèque accompagne
les bibliothèques dans leur quotidien.



Agencement

Aide aux travaux de réhabilitation,
de construction, d'acquisition de
mobilier, d'outils informatiques
des bibliothèques.



Formation

Aide au recrutement et à la
professionnalisation des équipes
de bénévoles avec la mise en place
de stages.



Animation

Accompagnement aux projets
d'animations structurants et prêts
d'outils d'animations (malle de jeux,
marionnettes, tapis de lecture).
Mise à disposition et financement
de spectacles.



La démarche

L'élaboration du Schéma Départemental de la Lecture Publique (SDLP) s'est faite dans le cadre de comités de pilotage réunissant des élus, des directions de services départementaux, des représentants de directions Lecture Publique des territoires et une représentante de l'Inspection Académique, et de comités techniques.

Composition du comité de pilotage

Pour l'État :

Nicolas Douez, Conseiller Livre et Lecture, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
Raphaële Gilbert, Chargée de mission BNR, service Livre et Lecture, ministère de la Culture.

Pour l'Exécutif départemental :

Brigitte Renaud, Vice-Présidente Attractivité territoriale ;
Corinne Bringer, Conseillère déléguée Culture et Patrimoine ;
Christelle Michel-Deleage, Conseillère déléguée au Numérique ;
Jean-Paul Vigouroux, Vice-Président Enfance-Jeunesse ;
Gilles Delabre, Président de la Commission Attractivité territoriale.

Pour les services du Département :

Éric Chanal, Directeur général des Services ;
Grégory Lasson, Directeur général adjoint, Attractivité et Développement des Territoires ;
Georges Mauguin, Directeur du Numérique ;
Julia Morineau-Eboli, Directrice de la Médiathèque Départementale.

Pour les partenaires :

Valérie Verdier, Professeur-Documentaliste Collège Jules Vallès, représentante de l'Inspection académique.
Isabelle Philippon, Responsable Communication, Culture, Sport et Tourisme (Communauté de communes Rives du Haut-Allier) ;
Fabienne Dupré, Directrice de la Lecture Publique (Communauté de communes du Haut-Lignon) ;
Sophie Meyer, Chef de service - Développement touristique et grands projets (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay) ;
Laetitia Chenebert, Directrice de la Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay.

Les principaux enjeux du SDLP identifiés lors des échanges :

- ✓ Rendre plus équitable le maillage territorial de la lecture publique ;
- ✓ Revoir les logiques de conventionnement avec les territoires ;
- ✓ Conforter les actions de la Médiathèque en matière d'appui documentaire ;
- ✓ Agir toujours plus sur la professionnalisation du réseau ;
- ✓ Développer les actions de médiation directement auprès des publics ;
- ✓ Prendre en compte les enjeux du numérique ;
- ✓ Enrichir l'offre culturelle de proximité ;
- ✓ Penser les collections en concertation avec les territoires ;
- ✓ Renforcer l'ingénierie dans le cadre d'une politique de lecture publique structurée ;
- ✓ Recentrer le bénévolat sur le service public ;
- ✓ Renforcer les logiques de partenariats.

3- ENJEUX ET ORIENTATIONS

Sur la base du bilan du Plan Départemental de la Lecture précédent (PDL 5)*, des orientations de CAP 2030 et d'éléments d'analyse prospective, le Département de la Haute-Loire propose de mettre en œuvre une politique de développement de la lecture publique fondée sur trois axes stratégiques :

Axe 1 - Favoriser l'attractivité des bibliothèques, de l'offre de lecture publique et du territoire ;

Axe 2 - Accompagner l'inclusion numérique, développer les ressources et l'offre culturelle numériques, renforcer les infrastructures, les outils et les pratiques professionnelles numériques ;

Axe 3 - Accompagner l'évolution du métier de bibliothécaire, renforcer nos liens avec le territoire et ses habitants et mobiliser les bibliothèques pour des projets partenariaux.

Ces trois axes stratégiques se déclinent en seize objectifs opérationnels qui incarnent la nouvelle politique de lecture publique du Département. Ces objectifs opérationnels se traduisent en actions que la Médiathèque Départementale mettra en œuvre sur la durée du schéma.

Des bilans annuels permettront de prendre la mesure de l'efficacité des nouveaux moyens mobilisés pour le développement du réseau de lecture publique tant au niveau du maillage territorial que de la qualité du service rendu.

**Le bilan du PDL a été voté en Commission permanente le 6 décembre 2021. Le rapport est disponible sur l'intranet à la rubrique Délibérations.*

Axe 1 : Favoriser l'attractivité des bibliothèques, de l'offre de lecture publique et du territoire

Objectifs opérationnels :

- 1. Rendre plus équitable le maillage territorial de la Lecture Publique pour offrir un égal accès à tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- 2. Favoriser la mise en réseau des bibliothèques du territoire ;
- 3. Enrichir l'offre culturelle de proximité - levier de l'attractivité des territoires ;
- 4. Penser les collections avec les territoires : politique documentaire concertée ;
- 5. Renforcer la professionnalisation du réseau et mieux centrer le bénévolat sur le service public.

L'attractivité du territoire c'est aussi l'attractivité des bibliothèques. L'enjeu est alors pour le Département de développer et d'animer un réseau de lecture publique également réparti sur toute la Haute-Loire dans un maillage équitable et dynamique ; c'est encore permettre aux bibliothèques de ce réseau de jouer pleinement leur rôle de tiers-lieux ouverts à de multiples usages, d'être acteurs de l'inclusion.

C'est enfin d'adapter encore plus les collections aux attentes et aux besoins de tous les publics en mettant en place une politique d'acquisition mieux concertée avec un réseau mieux professionnalisé et un bénévolat mieux centré sur le service public.

→ Objectif opérationnel 1 : Rendre plus équitable le maillage territorial de la Lecture Publique pour offrir un égal accès à tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs

Le Département réaffirme ainsi une mission fondamentale de sa Médiathèque au service des publics du territoire, avec pour ambition : des équipements de proximité de qualité pour tous, aux horaires et services adaptés, avec une attention particulière aux publics spécifiques.

Les actions :

- Définir un niveau de service minimal pour les équipements de lecture publique avec comme points d'attention : l'accessibilité (horaire, accès internet, handicap), la diversité de l'offre (collections et action culturelle), les moyens humains (personnel qualifié : professionnels ou bénévoles formés) et une surface adaptée à la qualité de service public ;
- Renouveler le conventionnement avec les territoires (EPCI ou Communes) avec la signature de conventions d'objectifs et de moyens en préalable à toute intervention de la Médiathèque ou soutien financier du Département pour garantir la qualité du service au public ;
- Accompagner financièrement la construction et l'aménagement des bibliothèques du département ;
- Signer des conventions avec des partenaires autres que les bibliothèques pour mieux structurer le maillage territorial (collèges, Maison France service, Espaces numériques, EPHAD, ALSH, etc.) ;
- Valoriser l'effort des collectivités par la labellisation et la pose d'une signalétique sur les bâtiments avec trois labels du Département : accès +, services +, numérique +.

→ Objectif opérationnel 2 : Favoriser la mise en réseau des bibliothèques du territoire

Le Département pose la mise en réseau comme un facteur clé de réussite dans le développement de la lecture publique. Si la coordination et la dynamique de territoire peuvent être pensées à l'échelle supra-communale – un groupe de communes dont la mutualisation fait sens en fonction d'un bassin de vie – la contractualisation se fera avec une entité administrative constituée, à savoir une commune, un EPCI ou un syndicat intercommunal.

Les actions :

- Favoriser les dynamiques de projets culturels de territoires en lien avec les valeurs de Cap 2030 et faire dialoguer les dispositifs de Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) et de Contrat Territoire-Lecture (CTL) pour agir en synergie ;
- Accompagner les coordinateurs de réseaux des EPCI par des formations spécifiques avec des temps communs lecture publique et éducation artistique et culturelle (EAC) ;
- Contribuer aux diagnostics de territoires pour accompagner les projets.

→ Objectif opérationnel 3 : Enrichir l'offre culturelle de proximité - levier de l'attractivité des territoires

Le rôle des médiathèques a évolué. Autour de leurs collections, elles offrent un ensemble de services de proximité propices au développement de la culture, du lien social, de la formation, de l'éducation et de la citoyenneté.

Pour le Département, cette offre doit être inclusive, adaptée à chaque territoire et tenir compte de publics prioritaires, à savoir ceux qui relèvent de sa compétence*.

Les actions :

- Définir, en concertation avec la Direction déléguée Culture, une charte de la programmation culturelle de la MD garantissant une continuité d'action et de nouvelles actions en lien avec la dynamique Cap 2030 ;
- Déployer l'offre de façon équitable et itinérante sur le territoire en priorisant les territoires moins bien dotés et les publics cibles ;
- Développer la médiation, y compris numérique, par les agents de la MD.

**Publics de la compétence du Département : enfants de 0 à 3 ans, collégiens et jeunes fréquentant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les publics fragiles ou empêchés : personnes de plus de 60 ans isolés socialement, les personnes handicapées, les bénéficiaires du RSA, l'enfance en danger.*

*La MD s'associera à la démarche départementale **Publics en découverte** pour toucher au mieux ces publics cibles.*

→Objectif opérationnel 4 : Penser les collections avec les territoires, vers une politique documentaire concertée

Les articles 4, 5, 6 et 7 de la loi relative aux bibliothèques et à la lecture publique concernent la collection : pour réaffirmer sa constitution multi-supports, son pluralisme, son actualisation régulière et l'intérêt de la formalisation de ses orientations générales au sein d'une politique documentaire.

Médiathèque au service des médiathèques, la MD se doit de définir les orientations générales de sa politique documentaire en lien avec le réseau de médiathèques de Haute-Loire. Cette politique documentaire devra prendre en compte des collections multi-supports au plus proche des besoins des publics, en tenant compte de publics spécifiques ou empêchés.

Les actions :

- Un état des lieux des politiques documentaires du territoire ;
- Une concertation avec les bibliothèques du département ;
- La définition d'une politique documentaire de la MD et la rédaction d'une charte documentaire départementale.

→ Objectif opérationnel 5 : Renforcer la professionnalisation du réseau et mieux centrer le bénévolat sur le service public

Les 182 lieux de lecture publique du département vivent en grande partie grâce à l'implication de bénévoles. Leur personnel est en effet constitué de 87% de bénévoles pour 13% de salariés parmi lesquels seulement 6% de professionnels des bibliothèques. Les bénévoles agissent par délégation de service public. La professionnalisation du réseau et la formation des bénévoles est donc un enjeu majeur pour assurer une bonne qualité de service public.

Le Département envisage la professionnalisation et la qualification comme une assurance de la continuité de service et la garantie de bibliothèques mieux ouvertes. Très reconnaissant envers les bénévoles pour leur engagement et le service rendu, il souligne toutefois que chacun doit garder à l'esprit son rôle vis-à-vis des publics ce qui implique un certain niveau d'exigences.

La formation est par ailleurs une mission fondamentale des médiathèques départementales. Afin de répondre aux évolutions du métier, la MD s'attache à faire évoluer son catalogue de formations pour tenir compte de ces évolutions qu'elles concernent le rôle de la lecture publique dans la cité ou les pratiques culturelles des publics.

Les actions :

- Favoriser le recrutement de salariés professionnels des bibliothèques ;
- Développer la formation de base, sur mesure pour un territoire, assurée notamment par les agents de la MD pour les bénévoles et les salariés du réseau : formation initiale ou mise à niveau sur projet de services ;
- Rédiger et faire signer à chaque collectivité dotée de bénévoles une charte départementale du bibliothécaire volontaire ;
- Adapter aux évolutions du métier le catalogue de formations à destination des professionnels et collaborateurs occasionnels des bibliothèques.

Axe 2 - Accompagner l'inclusion numérique, développer les ressources et l'offre culturelle numériques, renforcer les infrastructures, les outils et les pratiques professionnelles numériques

Objectifs opérationnels :

- 6. Mettre en œuvre un accompagnement global des usages numériques des Atiligériens : social, technique, culturel et éducatif ;
- 7. Développer l'éducation au numérique par la médiation ;
- 8. Consolider l'offre de ressources numériques de la MD (@ltithèque) ;
- 9. Développer le numérique au service de la valorisation du patrimoine ;
- 10. Valoriser les collections auprès du public par l'informatisation et la numérisation ;
- 11. Se doter d'infrastructures aux dispositifs numériques innovants et itinérants ;
- 12. Développer les compétences numériques des professionnels et des bénévoles du réseau, des agents de la MD et du Département.

Sur le numérique, le bilan du Plan Départemental de la Lecture 2017-2021 amène aux principaux constats suivants :

- Le déploiement du numérique sur le réseau est à renforcer en termes d'infrastructures et de médiation ; avec dans certains cas, une absence de relais dans les bibliothèques impliquant la prise en charge de la médiation numérique en direction de la population directement par la MD ;
- L'accompagnement des usages numériques dans le territoire est à penser collectivement et en complémentarité : une réflexion prospective doit être menée pour mettre en œuvre un accompagnement global des usages numériques de la population : social, technique, culturel et éducatif en lien avec les acteurs du Département et du territoire et notamment les conseillers numériques ;
- Le développement du numérique au service du patrimoine doit être poursuivi et développé en transversalité ;
- La plateforme de ressources @ltithèque doit être enrichie d'une offre de livres numériques et son modèle économique doit être stabilisé.

Ainsi, il apparaît essentiel de mettre en œuvre un projet numérique de territoire permettant de développer une offre de services numériques inclusive, solidaire et innovante à dimension culturelle, sociale, éducative et technique.

→ Objectif opérationnel 6 : Mettre en œuvre un accompagnement global des usages numériques des Atiligériens : social, technique, culturel et éducatif

L'accompagnement des usages numériques peut être pris en charge par différents acteurs : bibliothécaires, conseillers numériques, aidants connect des Maisons France Services, médiateurs des espaces numériques, etc.

Or, le territoire comporte des disparités dans son offre de services, les équipements et les compétences numériques n'étant pas également répartis. L'enjeu d'une meilleure répartition implique donc à l'échelle départementale d'identifier les acteurs, de coordonner les actions et de mutualiser les ressources afin d'optimiser la qualité du service rendu et d'être en mesure d'accompagner les Atiligériens dans leurs usages numériques de façon globale et équitable.

Par ailleurs, l'accès à une information de qualité et validée est un des enjeux de cet accompagnement. La collecte, la vérification et le classement de l'information sont en effet au cœur du métier de bibliothécaires. Les bibliothèques doivent donc prendre part à l'Éducation

aux Médias et à l'Information (EMI). La Médiathèque Départementale sera le moteur du développement de l'EMI dans le réseau.

Le Département souhaite prendre part à ce travail collectif d'accompagnement des usages pour une meilleure structuration de l'offre et la garantie d'apporter une réponse adaptée aux besoins numériques des habitants.

Les actions :

- Rédaction collective d'une charte de l'inclusion numérique pour faire dialoguer les acteurs et coordonner les actions de façon solidaire ;
- Favoriser les logiques de guichet unique pour les services numériques de proximité ;
- Développer les actions d'Éducation aux médias et à l'Information (EMI) dans les bibliothèques du département en lien avec les acteurs de l'Éducation nationale.

→ Objectif opérationnel 7 : Développer l'éducation au numérique par la médiation

Le développement des compétences numériques doit passer également par la pratique : le faire. L'objectif est la mise en œuvre d'actions de médiation prises en charge par l'équipe de la MD soit à destination des professionnels et collaborateurs occasionnels des bibliothèques pour les former aux outils numériques soit directement auprès des publics quand les équipements du territoire ne disposent pas de médiateur opérationnel.

Les ateliers pourront concerner le tout public ou des publics ciblés en lien avec la démarche départementale *Publics en découverte*. Ces actions de médiation s'adresseront alors aux jeunes - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et collégiens – et aux publics empêchés - personnes de plus de 60 ans isolés socialement, l'enfance en danger, les personnes sous-main de justice.

Les actions :

- Animer des ateliers de création numérique : robotique, musique électronique, jeux vidéo, etc.
- Animer des ateliers de sensibilisation aux risques du numérique notamment chez le jeune enfant ;
- Animer des ateliers FabLab ;
- Animer des ateliers numériques avec des outils adaptés aux seniors ;
- Organiser une résidence d'artiste numérique.

→ Objectif opérationnel 8 : Consolider l'offre de ressources numériques de la MD (@lthèque)

@lthèque, plateforme de ressources numériques de la MD, offre aujourd'hui de la vidéo, de la musique, de l'autoformation et de la presse.

Déployée depuis 5 ans, l'offre doit évoluer afin de répondre encore mieux aux attentes de tous les publics et d'accompagner au mieux les habitants dans leur vie quotidienne. Ainsi, le Département soutient trois évolutions :

- Déployer, tout d'abord, une offre de livres numériques, tout public, complémentaire de son offre papier pour satisfaire tous les usages et accélérer la mise à disposition d'ouvrages récents ;

- S'investir, ensuite, dans une offre de livres scolaires et non scolaires au format adapté aux faibles lecteurs et aux personnes en situation de dyslexie. Conscient de l'augmentation à l'échelle nationale du taux de faibles lecteurs et de DYS à l'entrée en 6^{ème}, le Département est en effet soucieux d'apporter une solution adaptée à chaque Altigérien en difficulté avec la lecture ;
- Enrichir, enfin, son offre en tenant compte d'une accessibilité au plus grand nombre. Ainsi, le Département fait de ses élus et de tous ses agents les premiers ambassadeurs de l'offre @ltithèque en leur ouvrant l'adhésion.

NB : @ltithèque est un service soumis à adhésion avec une participation des collectivités souscriptrices de 20 centimes d'euros par habitant. Son modèle économique est complexe avec des coûts fixes et des coûts variables notamment pour la vidéo. Un des enjeux pour le Département sera de faire évoluer l'offre tout en stabilisant son coût. Les 3 ans du BNR permettront de constater les usages numériques réels des Altigériens et de faire des choix, le cas échéant.

Les actions :

- Enrichir l'offre d'@ltithèque avec du livre numérique et le prêt de liseuses ;
- Mettre en place une offre de livres numériques scolaires et non scolaires au format adapté aux faibles lecteurs et aux DYS dans les collèges et les bibliothèques, couplée à des actions de médiations ;
- Ouvrir l'adhésion @ltithèque aux élus et aux agents du Département : premiers ambassadeurs de l'offre.

→ Objectif opérationnel 9 : Développer le numérique au service de la valorisation du patrimoine

La Haute-Loire, de par son histoire et sa géographie, dispose de richesses patrimoniales exceptionnelles. En prendre conscience et les donner à voir impliquent des actions de valorisation. C'est un des défis de Cap 2030.

L'ambition de la MD est de faire travailler en synergie de multiples acteurs, départementaux – Archives départementales et Direction déléguée Culture - ou partenaires sur le territoire, pour rendre visible et valoriser le patrimoine altigérien.

Le patrimoine écrit sera au cœur du projet mais l'effort de valorisation mettra en jeu l'ensemble des patrimoines altigériens : bâti, naturel, immatériel, etc.

Les actions :

- Repérer les fonds existants, identifier tous les partenaires et choisir des axes thématiques prioritaires ;
- S'équiper d'un scanner de numérisation et numériser le patrimoine écrit altigérien en fonction des thématiques retenues ;
- Valoriser et rendre accessibles les patrimoines du territoire par le numérique.

→ Objectif opérationnel 10 : Valoriser les collections auprès du public par l'informatisation et la numérisation

Pour développer l'offre numérique et valoriser les collections, le Département doit aussi renforcer les infrastructures et les outils métiers numériques de sa Médiathèque.

L'enjeu est de se doter d'un système informatisé (SIGB) plus performant pour mieux accompagner les bibliothèques du territoire et rendre plus visibles les collections des bibliothèques pour en faciliter l'accès.

Corollaire de l'objectif 9, les ouvrages patrimoniaux numérisés et les ouvrages concernant la Haute-Loire seront prioritairement mis en valeur.

Les actions :

- Moderniser le système de gestion informatisé de la MD (SIGB) ;
- Favoriser l'informatisation des bibliothèques du réseau ;
- Mettre en place un catalogue collectif départemental des fonds locaux et patrimoniaux en partenariat avec les bibliothèques du réseau et les Archives départementales.

→ Objectif opérationnel 11 : Se doter d'infrastructures aux dispositifs numériques innovants et itinérants

L'itinérance reste consubstantielle des médiathèques départementales. Le développement d'une offre de services numériques culturelle et éducative en itinérance pour garantir un égal accès à tous s'impose naturellement.

Le Département met deux dispositifs à la disposition des acteurs socio-culturels et éducatifs du territoire pour construire avec l'équipe de la MD des projets de médiation adaptés au contexte territorial et aux publics visés : un FabLab itinérant et une Micro-Folie itinérante.

Si les personnels sur le réseau sont en mesure d'en assurer la médiation, les dispositifs leurs seront confiés pour une durée déterminée. Un temps initial de prise en main de l'outil sera assuré en amont par la Médiathèque Départementale.

Dans le cas contraire, la Médiathèque Départementale assurera l'ensemble des actions de médiation.

Pour une itinérance optimale, la flotte de véhicules de la Médiathèque Départementale sera enrichie d'un véhicule autonome numériquement. Il s'agira d'équiper d'une parabole le véhicule master de la MD.

Les actions :

- Se doter d'un FabLab itinérant ;
- Candidater à l'appel à projet Micro-Folie 2022 ;
- Équiper un véhicule pour le rendre autonome numériquement : fourgon connecté.

→ Objectif opérationnel 12 : Développer les compétences numériques des professionnels et des bénévoles du réseau, des agents de la MD et du Département

L'ensemble du projet numérique impacte l'évolution des pratiques professionnelles des agents de la Médiathèque Départementale, des services du Département partenaires et des professionnels et bénévoles du réseau.

Le Département prévoit un volet formation ambitieux permettant de développer les compétences nécessaires aux actions.

La formation de l'équipe de la Médiathèque Départementale sera le préalable. L'équipe pourra ensuite accompagner le réseau et les services du Département concernés par les risques et les enjeux du numérique. Son catalogue de formation annuel viendra compléter la montée en compétences numériques des professionnels et collaborateurs occasionnels des bibliothèques du réseau.

Les actions :

- Former les agents de la MD, les bibliothécaires et les collaborateurs occasionnels des bibliothèques à la médiation numérique, la robotique, l'informatisation des catalogues, la numérisation, l'Éducation aux Médias et à l'Information ;
- Sensibiliser et former les travailleurs sociaux et de la petite enfance aux dangers du numérique.

Labellisation BNR :

Les actions de ce projet numérique du Département font l'objet d'une labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) par le Ministère de la Culture **pour une durée de 3 ans**. Leur mise en œuvre est ainsi rendue possible par un engagement financier croisé du Département et de l'État. Les fonds d'État sont principalement issus de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) mais peuvent être complétés par d'autres dispositifs financiers. Les projets labellisés bénéficient d'un **accompagnement pluriannuel de l'État, à un taux bonifié à hauteur de 50% des dépenses d'investissement et de quelques dépenses de fonctionnement**, via le concours particulier des bibliothèques au sein de la DGD.

La gouvernance du projet est transversale à différents services du Département – numérique, culturel, social – et en collaboration avec les territoires.

Le projet numérique BNR a été voté en Assemblée Départementale le 14 février 2022. Un dossier complet est disponible en annexe du rapport sur l'intranet, rubrique Délibérations.

Axe 3 - Accompagner l'évolution du métier de bibliothécaire, renforcer nos liens avec le territoire et ses habitants et mobiliser les bibliothèques pour des projets partenariaux

Objectifs opérationnels:

- 13. Faire évoluer la Médiathèque Départementale (organisation et services offerts) dans le but de mieux accompagner des dynamiques de territoires et renforcer l'activité d'ingénierie ;
- 14. Dynamiser et soutenir les bibliothèques des territoires en tenant compte de l'évolution du métier ;
- 15. Renforcer nos logiques de partenariats en fonction de publics prioritaires : connecter les bibliothèques avec les acteurs culturels sociaux, éducatifs, associatifs autour du développement de la lecture publique ;
- 16. Renforcer l'évaluation et mettre en place une démarche prospective.

La MD a une mission d'expertise auprès des collectivités nécessitant l'entretien continu de ses propres compétences.

Elle a également une mission de conseil en tant que coordinatrice du développement de la lecture publique pour le réseau départemental pour accompagner l'évolution des enjeux de la lecture publique.

A ce titre et pour être le partenaire incontournable dans son domaine comme le souhaite le Département, elle s'attache à renforcer ses liens avec tous les acteurs du territoire : le réseau des bibliothèques bien évidemment mais aussi les structures culturelles, sociales, éducatives et de loisir.

→ Objectif opérationnel 13 : Faire évoluer la Médiathèque Départementale (organisation et services offerts) dans le but de mieux accompagner des dynamiques de territoires et renforcer l'activité d'ingénierie

Les dynamiques territoriales évoluent au gré des mandats électifs, des lois sur l'organisation territoriale et des dispositifs de l'État.

Le métier de bibliothécaire et les enjeux de la lecture publique évoluent avec la société et les pratiques culturelles.

Dans ce contexte mouvant, la MD doit s'adapter continuellement pour être en phase avec ses missions. Elle doit repenser son organisation et ses services. Elle doit renforcer ses compétences en ingénierie.

Les actions :

- Professionnaliser l'ingénierie de la MD ;
- Mieux définir le rôle du bibliothécaire référent de secteur : premier interlocuteur des territoires ;
- Revoir l'organigramme : passage d'un organigramme par cadres d'emplois à un organigramme fonctionnel ;
- Mettre en place un plan de formation pour les agents sur la base des objectifs opérationnels collectifs et individuels.

→ Objectif opérationnel 14 : Dynamiser et soutenir les bibliothèques des territoires en tenant compte de l'évolution du métier

Dans la continuité de l'objectif précédent, l'effort d'adaptation implique pour la MD des évolutions bâtementaires et une modernisation de sa flotte de véhicules. De plus, pour être le moteur de l'évolution des bibliothèques du territoire, le Département doit adapter ses modalités d'accompagnement.

Tout d'abord, son bâtiment a trente ans. Les missions des médiathèques départementales ont beaucoup évoluée ces dix dernières années remettant en question l'adéquation des locaux aux usages professionnels. Au-delà de son entretien courant et des travaux de mise en sécurité, des transformations bâtementaires sont nécessaires pour rendre au réseau tous les services attendus dans un contexte qualitatif - conditions d'accès aux collections sur place et conditions d'accueil en formation - mais aussi pour garantir un confort de travail dans des bureaux partagés en open space, avec une mission de conseil de plus en plus prégnante en visio ou par téléphone induisant des nuisances sonores.

Ensuite, le bibliobus a onze ans et le musibus seize ans. Le Département tient à garder son format historique de desserte documentaire itinérante pour aller au-devant de la population et lutter contre tous les types d'isolement. Deux nouveaux véhicules seront achetés au cours du mandat. Leur aménagement prendra en compte l'évolution des usages.

Par ailleurs, le Département a pris conscience que les régimes dérogatoires aux critères de conventionnement pénalisent le développement du réseau et l'impulsion d'une dynamique de lecture publique. Toutefois, son devoir de solidarité ne l'autorise pas à cesser d'accompagner les collectivités qui ne respectent pas les critères minimaux de service public. Aussi, il assumera sa fonction incitative avec la mise en place d'une offre de services complète pour les collectivités qui respectent les recommandations garantissant la qualité de service public attendue et un service limité pour les autres qui se résumera pour les collections à un renouvellement par an effectué sur place à la MD.

Les actions :

- Adapter le bâtiment de la MD à l'évolution des besoins des dépositaires ;
- Moderniser la flotte de véhicules pour l'adapter à l'activité ;
- Proposer aux collectivités une gamme de services différenciés.

→ Objectif opérationnel 15 : Renforcer nos logiques de partenariats en fonction de publics prioritaires : connecter les bibliothèques avec les acteurs culturels sociaux, éducatifs, associatifs autour du développement de la lecture publique

Lieux d'accès à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, les médiathèques sont des lieux ressource à fort potentiel, ouverts à de multiples partenariats. Par ailleurs, leur action fait sens dans un contexte donné et doit ainsi prendre en compte l'ensemble des acteurs offrant des services à la population dans le bassin de vie concerné.

La MD doit prendre en compte deux logiques de partenariats : ses propres partenaires et les partenaires potentiels des bibliothèques du territoire.

Pour les partenaires propres à la MD, le Département s'engage dans un effort de clarification pour des contractualisations plus efficaces. Priorité sera donnée aux collaborations

permettant de toucher les publics de sa compétence dans le souci de pouvoir apporter une solution adaptée à chaque Altigérien concerné.

Pour les partenaires des bibliothèques du réseau, le Département les envisage comme des éléments structurants permettant de favoriser le développement de la lecture publique dans un contexte territorial donné. Ils doivent contribuer activement à renforcer la dynamique de service de proximité. La MD assurera la mise en relation entre lieux de lecture et partenaires et pourra s'appuyer sur le partenaire en tant que lieu ressource le cas échéant.

Les actions :

- Préciser les publics prioritaires ;
- Définir les partenaires de la MD et du réseau dans chaque territoire;
- Définir des modalités d'intervention et faire des conventions uniques Département / partenaire.

→ Objectif opérationnel 16 : Renforcer l'évaluation et mettre en place une démarche prospective

La remontée de données quantitatives sur l'activité des bibliothèques est organisée nationalement. L'opérateur est l'Observatoire de la lecture publique. Les médiathèques départementales sont le relais de l'Observatoire, en orchestrant le retour des rapports annuels de chaque lieu de lecture de leur territoire et l'inscription des données dans Neoscrib, plateforme numérique de recueil de données. Chaque médiathèque départementale renseigne également son propre rapport d'activité.

L'évaluation qualitative est plus complexe et pourtant fondamentale pour juger de l'adéquation entre l'offre et la demande.

La MD prête une forte attention à l'évaluation quantitative et travaille à l'amélioration de son évaluation qualitative. Données qu'elle exploite comme des indicateurs de son efficience et qu'elle intègre à sa démarche prospective.

Évaluation et prospective sont aussi pour le Département des outils pour optimiser ses ressources.

Les actions :

- Renforcer l'évaluation qualitative ;
- Sensibiliser les professionnels et les bénévoles du réseau à l'importance du travail statistique ;
- Mettre en place une démarche prospective : veille et construction de scénarios.

4- MODALITÉS D'INTERVENTION

Afin d'atteindre les objectifs de développement de la lecture publique inscrits dans son schéma, le Département a défini des modalités d'intervention auprès des territoires.

Il déploiera, tout d'abord, un nouveau dispositif de conventionnement avec les Communes ou les EPCI. Ces conventions d'objectifs et de moyens seront l'occasion de dialoguer avec les territoires et de s'assurer que la politique de développement de la lecture publique du territoire est en adéquation avec les enjeux de la politique départementale.

La non adéquation pourra être un facteur de non accompagnement financier des projets.

Il définira ensuite pour rationaliser et optimiser son intervention comme pour la rendre plus incitative, des critères minimaux de moyens et de services pour le fonctionnement des bibliothèques sur la base des recommandations de l'État.

En cas de non-respect de ces critères de moyens et de services l'apport de la MD se résumera pour les collections à un renouvellement annuel effectué sur place à la MD.

Définition des critères minimaux de moyens et de services :

		Médiathèque type B1	Médiathèque type B2	Médiathèque type B3	Point Lecture
	Population	Au-delà de 2000 hab.	1000 à 2000 hab.	500 à 1000 hab.	<Moins de 500 hab.
Critères de moyens	Surface	0,07 m2 /hab. desservi	100 à 180 m2	50 à 100 m2	25 à 50 m2
	Budget d'acquisition	2€/an/hab. (livres) 0,5€/an/hab. (CD)	1 €/an/hab.	0,5 à 0,8 €/an/hab.	
	Ouverture	16 h et plus	8 à 16 h	6 à 8 h	4 à 6 h
	Emploi	Catégorie B (5000 hab.) ou C (2000 hab.) de la filière culturelle	Professionnel temps partiel	Bénévoles formés	Bénévoles formés
Critères de services	Accessibilité Au sens de la loi du 11 février 2005	Oui	Oui	Oui	Oui
	Diversité des actions	Oui	Oui	Oui	
	Accès à Internet	Oui	Oui	Oui	Oui (si pas d'autre point d'accès)
	Diversité de l'offre de collection	Oui	Oui	Oui	

Le Département proposera, enfin, des aides aux territoires avec un dispositif pour les Communes et un dispositif pour les EPCI.

Ces aides pourront être à la fois un soutien en investissement et un soutien en fonctionnement :

- **Soutien en investissement :**

- Les aides à la construction et à la réhabilitation des bibliothèques s'inscriront dans le dispositif de solidarité territoriale aux communes et aux intercommunalités de Haute-Loire (Cap 43) ;
- Les aides à l'aménagement des bibliothèques seront liées au dispositif sectoriel défini par le Schéma Départemental de la Lecture Publique. Elles pourront concerner : le petit équipement mobilier, l'équipement informatique dont celui adapté au public en situation de handicap.

L'enveloppe budgétaire définie dans le cadre du PPI 2022-2027 plafonnera la capacité financière du Département dans son soutien en investissement.

- **Soutien en fonctionnement :**

- Les aides au fonctionnement seront liées au dispositif sectoriel défini par le Schéma Départemental de la Lecture Publique. Elles pourront concerner : l'aide à l'emploi et à la formation, le soutien à l'accessibilité et notamment à l'extension des horaires d'ouverture, le soutien à l'action culturelle de proximité, et le soutien aux Contrats Territoire-Lecture croisant médiathèques, acteurs culturels, éducatifs, sociaux, numériques des territoires.

L'enveloppe budgétaire définie annuellement plafonnera la capacité financière du Département dans son soutien en fonctionnement.

LES AIDES AUX TERRITOIRES (PDL 6)

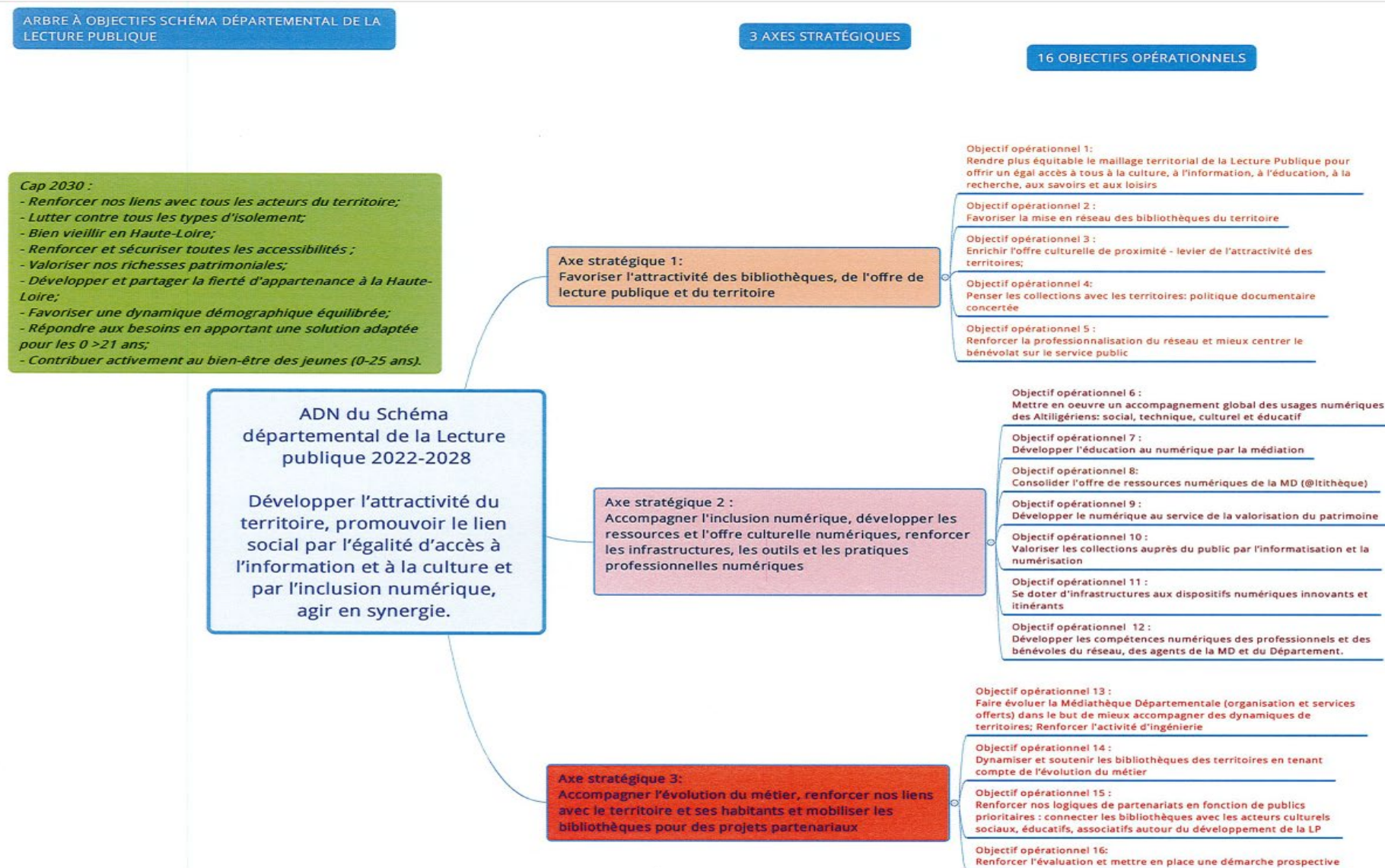
Tableau récapitulatif des critères d'accompagnement (subvention/attribution)

EPCI		Communes	
Aide aux travaux de construction et de réhabilitation	CAP 43 EPCI	Aide aux travaux de construction et de réhabilitation	CAP 43 Communes
Aide à l'aménagement des bibliothèques (mobilier, informatique)	40% du coût HT si aides de la DRAC 20% du coût HT si pas d'aides de la DRAC	Aide à l'aménagement des bibliothèques (mobilier, informatique)	40% du coût HT si aides de la DRAC 20% du coût HT si pas d'aides de la DRAC
Aide starter recrutement professionnel emploi intercommunal filière culturelle ou autre filière avec formation certifiante obligatoire Création d'un premier poste statutaire	Emploi pérenne de la filière culturelle 1 poste par an pour 2 ans : 50% plafonné à 30 000 € par an soit 15 000 € par an	Aide starter recrutement professionnel emploi communal (bibliothèque à rayonnement intercommunal) filière culturelle ou autre filière avec formation certifiante obligatoire Création d'un premier poste statutaire	Emploi pérenne de la filière culturelle 1 poste par an pour 2 ans : 50% plafonné à 30 000 € par an soit 15 000 € par an
Soutien inscription formation ABF	2 par an : 50% du coût plafonné à 1200 € soit 600 €	Soutien inscription formation ABF	2 par an : 50% du coût plafonné à 1200 € soit 600 €
Soutien aux CTL CD co-signataire	Maximum 10 000 € par CTL (1 CTL = 3 ans) Charge maximale 3 par an soit 15 000€/an		
Soutien aux extensions d'horaires d'ouverture	Soutien à hauteur de 25% de la subvention allouée par la DRAC pendant 2 ans Plafond 3000 € par an 1 projet retenu par an	Soutien aux extensions d'horaires d'ouverture bibliothèque communale à rayonnement intercommunal	Soutien à hauteur de 25% de la subvention allouée par la DRAC pendant 2 ans Plafond 3000 € par an 1 projet retenu par an
Accompagnement projet d'animation structurant (si pas de CTL ou de CTEAC sur le territoire)	2 projets par an 25% du projet plafonné à 2000 € des dépenses éligibles soit 500 €	Soutien à l'action culturelle de proximité	Appel à candidature ; non cumulable 2 années consécutives ; attribution selon charte votée en CP. Budget plafond global : 25 000 € par an
Accompagnement de projets de formations sur un territoire (si pas de CTL sur le territoire)	2 projets par an 50% d'un projet plafonné à 2 000 € de dépenses éligibles soit 1000 €	Accompagnement de projets de formations	2 projets par an 50% d'un projet plafonné à 2 000 € de dépenses éligibles soit 1000 €

Ce tableau précise les critères d'accompagnement des territoires pour le développement de la lecture publique.

5 - ANNEXES

5.1 – Arbre à objectifs du SDLP



5.2 : Fiches stratégiques SDLP

CAP 2030 : Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités, développer et partager la fierté d'appartenance, Favoriser une dynamique démographique équilibrée, lutter contre tous les types d'isolement.

Fiche stratégique
Objectif opérationnel 1 :
 Rendre plus équitable le maillage territorial de la Lecture Publique pour offrir un égal accès à tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs

Équipement de proximité de qualité pour tous, horaires et services adaptés, une attention aux publics spécifiques.



Actions	1- Favoriser le développement des équipements de Lecture Publique sur le territoire	2- Financer la construction et l'aménagement des bibliothèques du département	3- Signer de nouvelles conventions, sans dérogation	4 – Valoriser l'effort par la labellisation
Bénéficiaires	Les bibliothèques du Département, les collectivités, la population <u>altaligérienne</u>	Les bibliothèques du Département, les collectivités, la population <u>altaligérienne</u>	Les bibliothèques du Département, les collectivités, la population <u>altaligérienne</u>	Les bibliothèques du Département, les collectivités, la population <u>altaligérienne</u>
Partenaires	EPCI et communes	EPCI, communes et l'État	EPCI et communes	EPCI et communes
Processus interne	-Définir un niveau de service minimal pour les équipements de Lecture Publique, avec comme points d'attention l'accessibilité ; -En tenir compte dans les nouveaux critères de subventionnement. -Revoir la desserte (les écoles, les Points Lecture pas au niveau)	-Accompagner les projets par de l'ingénierie : conseils aux élus et aux techniciens. -Rédaction d'un guide des aides départementales (Aide à l'aménagement, intervention technique et conseil, Cap 43) -Prévoir le financement de l'aménagement sur le budget MD car hors Cap 43.	-Rédaction de nouvelles conventions avec les collectivités; -Signature de conventions avec des partenaires structurants pour le maillage territorial (collèges, MFS, Espaces numériques, CLSH, etc.)	-Définir des critères de labellisation et des intitulés ; -Poser des plaques signalétiques sur les bibliothèques ;
Ressources humaines	Équipe MD	Ingé 43, mission coopération et Équipe MD	Équipe MD	Équipe MD + service <u>com</u> du Département
Ressources techniques				Fabrication des plaques
Ressources financières	Incidence budgétaire selon refonte des critères de subvention	Budget Cap 43 communes et EPCI pour la construction ; enveloppe adaptée 300 000€ au PPI 2023-2027	Sans incidence budgétaire	Financement des plaques signalétiques (prévu au budget <u>com</u> du Département pour début de déploiement à partir d'automne 2022)

CAP 2030 : Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités, développer et partager la fierté d'appartenance, Favoriser une dynamique démographique équilibrée, lutter contre tous les types d'isolement.

Fiche stratégique
Objectif opérationnel 2 :

Favoriser la mise en réseau des bibliothèques du territoire

La mise en réseau, tout le monde y gagne :

un service plus qualitatif pour la population, divers niveaux de coopérations, un maillage territorial dynamique.



Actions	1 – Favoriser les dynamiques de projets de territoires en synergie avec CAP 2030	2 – Accompagner les coordinateurs de réseau	3 – Réaliser des diagnostics de territoires
Bénéficiaires	Les bibliothèques du Département, les collectivités, la population <u>altiligérienne</u>	Les bibliothèques du Département, les collectivités, la population <u>altiligérienne</u>	Les bibliothèques du Département, les collectivités, la population <u>altiligérienne</u>
Partenaires	EPCI et communes	EPCI et communes	EPCI et communes
Processus interne	- Favoriser la logique de réseau par les critères de subventionnement - Signature de CTL <u>tri-partite</u> ; - Signature de CTL/CTDEAC	Accompagnement/Conseil Formation des coordinateurs par la MD	- Mise à disposition des compétences de la MD pour les projets des territoires
Ressources humaines	MD	MD	MD et Mission coopération
Ressources techniques			
Ressources financières	Contractualisation tripartite ; Subventions fonctionnement MD ; Coût formation de l'équipe MD	Budget formation MD pour les bibliothèques du territoire	Coût formation de l'équipe MD

CAP 2030 : Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités, contribuer activement au bien-être des jeunes (0-25 ans), lutter contre tous les types d'isolement.



Fiche stratégique
Objectif opérationnel 3 :
 Enrichir l'offre culturelle de proximité - leviers de l'attractivité des territoires

Une offre culturelle de proximité, inclusive, adaptée au territoire, tenant compte de publics prioritaires.

Actions	1- Définir une politique d'action culturelle de la MD complémentaire de celle de la direction déléguée Culture	2 – Déployer l'offre de façon équitable sur le territoire	3 – Développer la médiation de la MD
Bénéficiaires	EPCI, communes, bibliothèques, population <u>altiligérienne</u>	EPCI, communes, bibliothèques, population <u>altiligérienne</u>	EPCI, communes, bibliothèques, population <u>altiligérienne</u>
Partenaires	Direction déléguée Culture Mission coopération Les collectivités Les acteurs culturels	Direction déléguée Culture Mission coopération Les collectivités Les acteurs culturels Bibliothèques, EPHAD, ADMR, SPIP, CAMSP/MDPH, écoles, CLSH, etc.	Mission coopération Direction du social Bibliothèques, EPHAD, ADMR, SPIP, CAMSP/MDPH, CLSH, etc.
Processus interne	-Réunions de concertation ; -Rédaction d'une charte de la programmation culturelle de la MD ;	-Faire un état des lieux de l'offre culturelle sur le territoire ; - Prioriser les territoires moins dotés ; -Prioriser des publics cibles en lien avec les compétences du Département ; - travailler en partenariats	-Créer les ateliers ; -Acheter le matériel ou les documents ; -Poursuivre la mise à disposition des outils d'animation ; -Prendre en compte l'inclusion numérique ; -Prioriser des publics cibles en lien avec les compétences du Département
Ressources humaines	Agents de la MD Direction déléguée Culture	Agents de la MD Mission coopération	Agents de la MD
Ressources techniques			Matériel numérique
Ressources financières	Sans incidence budgétaire	Budget animation MD	Budget pour achat du matériel et documents (amorti dans budget BNR et budget document MD) + budget animation MD

CAP 2030 : Lutter contre tous les types d'isolement, répondre aux besoins en apportant une solution adaptée pour les 0 >21 ans, contribuer activement au bien-être des jeunes (0-25 ans), bien vieillir en Haute-Loire.

Fiche stratégique Objectif opérationnel 4 : Penser les collections avec les territoires: politique documentaire concertée

Des collections multi-supports au plus proche des besoins des publics, tenant compte des publics spécifiques et des publics empêchés.

Actions	1- État des lieux des politiques documentaires du territoire	2- Concertation avec les bibliothèques du département	3 – Rédaction d'une charte documentaire départementale
Bénéficiaires	Collectivités	Collectivités	Bibliothèques et la population <u>altiligérienne</u>
Partenaires	Bibliothèques du département ; Coordinateurs de territoire. Prestataire extérieur spécialiste des politiques documentaires.	Bibliothèques du département ; Coordinateurs de territoire. Prestataire extérieur spécialiste des politiques documentaires	Bibliothèques du département ; Coordinateurs de territoire. Prestataire extérieur spécialiste des politiques documentaires
Processus interne	- Faire un diagnostic - Rédiger un bilan	- Organiser des réunions de concertation par secteurs avec les bibliothécaires, les bénévoles et les coordinateurs de territoire ; - Identifier les besoins spécifiques des publics en matière documentaire ; - Identifier les niveaux de complémentarités fonds des bibliothèques du département/fonds de la Médiathèque départementale.	- Rédiger une charte de la politique documentaire départementale prenant en compte les publics spécifiques et les publics empêchés; - Accompagner sa déclinaison dans les bibliothèques du département avec l'appui des coordinateurs de territoire.
Ressources humaines	Agents de la MD + bibliothécaires et bénévoles du département	Agents de la MD Bibliothécaires et bénévoles du département Les publics ?	Agents de la MD Bibliothécaires et bénévoles du département
Ressources techniques			
Ressources financières	Financement prestataire budget MD	Financement prestataire budget MD	Financement prestataire budget MD

Fiche stratégique
Objectif opérationnel 5 :
 Renforcer la professionnalisation du réseau et mieux centrer le bénévolat sur le service public

La professionnalisation comme assurance de la continuité de service public et de bibliothèques plus ouvertes.

Actions	1 – Augmenter le nombre de salariés professionnels des bibliothèques	2 – Développer la formation de base pour les bénévoles du réseau et les salariés non professionnels des bibliothèques	3- Rédiger une charte départementale du bénévolat ou du volontariat	4 – Proposer toujours plus de formations
Bénéficiaires	La population <u>altiligérienne</u>	Bénévoles et salariés non professionnels des bibliothèques du département	Bénévoles du département	Professionnels, salariés non professionnels et bénévoles du département
Partenaires	Les collectivités	Coordinateurs ou médiateurs de réseau de Lecture Publique	Coordinateurs de réseau ou responsables de la Lecture Publique des collectivités du département	Coordinateurs ou médiateurs de réseau de Lecture Publique
Processus interne	-Communiquer sur l'importance de la professionnalisation pour la qualité de service et la continuité de service public ; -Mutualiser les postes de professionnels au sein des réseaux de bibliothèques ; -Avoir des aides incitatives au recrutement de professionnels.	-Formaliser les contenus de formation ; -Assurer les formations ; -Délocaliser certaines formations pour couvrir l'ensemble du territoire ; - <u>Editorialiser</u> les contenus (Boîte à outils professionnelle) ;	-Rédiger en concertation avec les coordinateurs de réseau et les responsables de la Lecture Publique une charte départementale déclinable dans leurs collectivités.	-Sonder annuellement les besoins des professionnels et des bénévoles ; -Continuer d'enrichir l'offre annuelle de formations en lien avec l'évolution du métier et les besoins constatés.
Ressources humaines	Agents de la MD	Agents de la MD	Agents de la MD	Agents de la MD et intervenants extérieur
Ressources techniques				
Ressources financières	Crédits fléchés dans subventions de fonctionnement pour les territoires.	Budget pour les modules de formation à distance (voir BNR).	Sans incidence budgétaire	Budget formation MD

CAP 2030 : Favoriser une dynamique démographique équilibrée, renforcer et sécuriser toutes les accessibilités, renforcer nos liens avec tous les acteurs du territoire, lutter contre tous les types d'isolement



Fiche stratégique

Objectif opérationnel 6 : Mettre en œuvre un accompagnement global des usages numériques des Altigériens : social, technique, culturel et éducatif

Développer une offre de services numériques inclusive, solidaire et innovante à dimension culturelle, sociale, éducative et technique.

Actions	1- Coordonner les actions de la MD avec celles des bibliothécaires/bénévoles et des conseillers numériques du territoire pour favoriser l'inclusion numérique	2- Favoriser les logiques de guichets uniques pour les services numériques de proximité	3- Développer l'Éducation aux médias et à l'information dans les bibliothèques du Département
Bénéficiaires	La population altigérienne.	La population altigérienne.	La population altigérienne en particulier les collégiens
Partenaires	Les bibliothécaires, les bénévoles, les conseillers numériques. Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (ARALL) ; Zoomacom Direction du Numérique ; DRAC/SLL	Les bibliothécaires, les bénévoles, les conseillers numériques. Les tiers-lieux : 2 tiers-lieux identifiés à ce jour dans le département St Julien Chateuil et Aurec-sur-Loire Mission coopération ; DRAC/SLL	Éducation nationale, le CLEMI, Les bibliothécaires, les bénévoles, les conseillers numériques Territoires avec CTEAC Mission collèges DRAC/SLL
Processus interne	- Préparation et animation de 3 réunions par an (ouest/centre/est) ; - Rédaction collective d'une charte de l'inclusion numérique départementale ; - Édition numérique de la charte.	- Mener une réflexion sur les tiers-lieux composante de l'inclusion numérique ; - Prendre en considération la logique de guichet unique pour l'utilisateur dans les nouveaux projets de services publics de proximité des territoires.	- Organiser une réflexion départementale sur l'EMI avec professeurs-documentalistes /bibliothécaires/bénévoles ; - Faire une cartographie des médiateurs en EMI sur le territoire ; - Produire un jeu EMI/escape game ; - Organiser une résidence de journaliste (rencontres ado/journaliste).
Ressources humaines	MD : Chargée du numérique + direction	Mission coopération /DIVIS/MD	MD : bibliothécaires + direction, EPCI impliquées dans l'EAC
Ressources financières	Sans incidence budgétaire	Pas d'incidence budgétaire sur le projet BNR. Impact à étudier sur le subventionnement des projets d'aménagement ou de construction sur le territoire.	Coût de la résidence de journaliste : 10 000 euros. Coût du jeu avec le Cercle des Mirages : 8 000 euros

CAP 2030 : Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités, renforcer nos liens avec tous les acteurs du territoire, lutter contre tous les types d'isolement, contribuer activement au bien-être des jeunes (0-25 ans), bien vieillir en Haute-Loire.

Fiche stratégique
Objectif opérationnel 7 : Développer l'éducation au numérique par la médiation

Accompagner la population, dans l'inclusion numérique, et prioritairement les publics relevant de la compétence du Département.



Actions	1- Ateliers de création numérique (jeux vidéo, musique électronique, podcast, codage/robotique,; Atelier Papertronics; Atelier création de podcast.	2 - Ateliers de sensibilisation aux risques du numérique : méfaits des écrans pour le tout-petit, frugalité numérique et numérique responsable, dangers du numérique non contrôlé par le parent	3 - Ateliers <u>FabLab</u>	4 - Ateliers numérique et 3 ^{ème} âge	5 - Résidence d'artiste numérique
Bénéficiaires	Bibliothécaires, bénévoles, population <u>altiligérienne</u> ; Publics spécifiques : Jeunes des ALSH, Maison d'arrêt/personnes <u>sous main</u> de justice	Bibliothécaires, bénévoles, population <u>altiligérienne</u> ; Publics spécifiques : PMI, ASE, ASI, Assistantes maternelles, Assistantes familiales, Aides à l'enfance Collèges	Bibliothécaires, bénévoles, population <u>altiligérienne</u> ; Publics spécifiques : Jeunes des ALSH, Maison d'arrêt/personnes <u>sous main</u> de justice	Bibliothécaires, bénévoles, population <u>altiligérienne</u> ; Publics spécifiques : les seniors	La population <u>altiligérienne</u> ; Publics spécifiques : Collégiens, ALSH
Partenaires	ALSH, SPIP ; Associations exemple l'Oreille du Lynx pour les podcast ; DRAC/SLL	<u>Écoloclic</u> ; Direction du Numérique ; DRAC/SLL	ALSH, SPIP ; Mission coopération ; DRAC/SLL	EHPAD ; ADMR ; Mission coopération ; DRAC/SLL	Éducation nationale, ALSH ; <u>Coop'Art</u> ; Territoires avec CTEAC ; DRAC/SLL
Processus interne	- Concevoir les ateliers ; - S'approprier les outils.	- Concevoir les ateliers - Étudier la possibilité d'inclure cette formation/sensibilisation dans le parcours de formation des assistantes maternelles ; - S'approprier les outils.	- Concevoir les ateliers ; - S'approprier les outils.	- Concevoir les ateliers ; - S'approprier les outils. - Prévoir une prestation d'interviews et de conception de vidéos auprès des seniors.	- Monter une résidence d'artiste ; - Gérer les rencontres ; - Assurer le suivi du projet.

Ressources humaines	Bibliothécaires-médiateurs de la MD, Poste à créer dédié à la médiation numérique à la MD, Associations partenaires.	Bibliothécaires-médiateurs de la MD Poste à créer dédié à la médiation numérique à la MD	Bibliothécaires-médiateurs de la MD Poste à créer dédié à la médiation numérique à la MD	Bibliothécaires-médiateurs de la MD Poste à créer dédié à la médiation numérique à la MD	Mission coopération + MD Mission collègue
Ressources techniques	10 PC portables + accessoires 5 contrôleurs push + 5 licences <u>ableton live</u> standard 2 tablettes, Bibliothèque d'objets (prise de son, prise de vue, petit matériel info), Robots	Malles thématiques : - <i>Pas d'écran avant 3 ans</i> ; - <i>Je suis <u>numéricoresponsable</u></i> ; - <i>Numérique sans limites, numérique toxique.</i> Achat de caisses et d'ouvrages.	Brodeuse numérique <u>brother</u> VR Imprimante 3 D Découpe vinyle silhouette <u>caméo</u> Badgeuse + cutter	Totem tactile <u>Old'up</u> ; <u>Sweetbox</u> (réalité virtuelle adaptée aux personnes âgées)	
Ressources financières	Investissement : 17 300 € année 1 + 2 000 € année 2 + 2000 € année 3 Fonctionnement : maintenance <u>Ableton</u> (20% prix de la licence) Coût Oreille du Lynx Coût poste dédié C<B Partenaire financier : l'État pour les coûts d'investissement.	Budget acquisition MD Coût poste dédié C<B Partenaire financier : l'État pour les Malles thématiques	Investissement : 5 320 € Fonctionnement : Consommables = 800 € en 2022, 1 300 € en 2023, 1 300 € en 2024 Coût poste dédié C<B Partenaire financier : l'État pour les coûts d'investissement.	Totem : 1800 € <u>Sweetbox</u> : 3 lunettes VR + 55 films + abonnement 3 ans avec création de 12 vidéos locales : 8 436 € TTC Coût poste dédié C<B Partenaire financier : l'État pour les coûts d'investissement. Financement Conférence des financeurs à étudier.	15 000 € pour la Résidence

CAP 2030 : Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités, lutter contre tous les types d'isolement, répondre aux besoins en apportant une solution adaptée pour les 0 >21 ans, contribuer activement au bien-être des jeunes (0-25 ans).

Fiche stratégique

Objectif opérationnel 8 : Consolider l'offre de ressources numériques de la MD

Offrir des ressources numériques au plus grand nombre, en tenant compte des publics spécifiques – DYS et personnes en difficulté avec la lecture.

Actions	1 – Enrichir l'offre d' <u>@ltithèque</u> avec des livres numériques	2 – Développer une offre de ressources numériques adaptées aux DYS et aux personnes en difficulté avec la lecture	3 – Revoir l'offre globale pour l'enrichir sans la dégrader mais en gardant un équilibre financier	4 – L'ouvrir à de nouveaux publics : les agents et élus du Département
Bénéficiaires	Population <u>altiligérienne</u> quand la bibliothèque est partenaire <u>@ltithèque</u> .	Population <u>altiligérienne</u> quand la bibliothèque est partenaire <u>@ltithèque</u> . Publics spécifiques : Collégiens, Orthophonistes <u>altiligériens</u> .	Population <u>altiligérienne</u> . Le Département.	Agents et élus du Département : 1 300 agents et 38 conseillers départementaux.
Partenaires	Bibliothèques partenaires DRAC/SLL	Éducation nationale Bibliothèques partenaires DRAC/SLL	Association des Bibliothécaires Départementaux (ABD)	Direction des ressources humaines DRAC/SLL
Processus interne	- Benchmark, - Mise en concurrence, - Souscription, - Mise à disposition.	- Benchmark, - Choix du prestataire : <u>MobiDYS</u> .	- Benchmark, - Évaluation des coûts selon fournisseurs et nombre de comptes.	Gestion des inscriptions des agents directement par la MD.
Ressources humaines	MD : Chargée du numérique + direction	MD : Chargée du numérique + direction Équipe de <u>MobiDYS</u> : installation sur ENT des collèges, formation/médiation, <u>webinaires</u> .	MD : Chargée du numérique + direction	MD : Chargée du numérique + direction
Ressources techniques	Plateforme CVS Valise de 10 liseuses de marques différentes	Plateforme CVS pour <u>BibliOdysée</u> , GAR donc ENT des collèges pour SONDO	Plateforme CVS	Plateforme CVS
Ressources financières	Pour le livre numérique : 6 000 € (2022), 8 000 € par an (2023/2024). 10 liseuses = 2 500 € Partenaire financier : l'État.	Pour les collèges : 29 333 €/ 3ans public/privé ; 18 000 €/3 ans public. Tout public 4 400€ pour 2 500 adhérents Partenaire financier : l'État.	Plafond pour l'offre globale : 107 000€	7 000€ de plus sur le financement de la plateforme CVS car changement de tranche nombre d'utilisateurs.

Fiche stratégique Objectif opérationnel 9 : Développer le numérique au service de la valorisation du patrimoine <u>altiligérien</u> Travailler en synergie pour rendre visible et valoriser le patrimoine <u>altiligérien</u>.			
Actions	1- Repérer les fonds existants et choisir des axes thématiques prioritaires	2- Numérisation du patrimoine <u>altiligérien</u>	3- Valorisation du patrimoine <u>altiligérien</u>
Bénéficiaires	Bibliothèques, Musées, Services patrimoniaux et culturels du Département, Associations locales.	Bibliothèques, Musées, Services patrimoniaux et culturels du Département, Associations locales.	La population <u>altiligérienne</u> , Bibliothèques, Musées, Services patrimoniaux et culturels du Département.
Partenaires	Musées, Bibliothèques possédant des fonds patrimoniaux (dont Le Puy – Brioude), Archives Départementales, Direction Déléguée Culture. ARALL DRAC/SLL	Musées, Archives Départementales, Bibliothèques possédant des fonds patrimoniaux (dont Le Puy – Brioude), Direction Déléguée Culture, Direction du Numérique, <u>Héritech</u> , <u>Fab Lab du Pensio</u> , <u>Bibliopat</u> Autres Médiathèques Départementales (Hautes-Alpes par ex), BM et BU Clermont ; BNF ; ARALL ; DRAC/SLL	Musées Bibliothèques possédant des fonds patrimoniaux, Archives Départementales, Direction Déléguée Culture Direction du Numérique, Service communication <u>Héritech</u> , <u>Fab Lab du Pensio</u> , BNF ; DRAC/SLL
Processus interne	- Recensement des fonds patrimoine écrit catalogués (bibliothèques, archives, musées, associations); - Recensement des fonds patrimoniaux des bibliothèques ou archives non catalogués ; - Recensement des fonds patrimoniaux de tout type catalogués ou inventoriés ;	- Achat machine de numérisation par la MD ; - Conventionnement avec les collectivités et les autres partenaires pour la numérisation des documents. - Mise en ligne des documents numérisés : intégration catalogue MD et/ou lien externe vers la ressource dans un catalogue fédéré ;	- Changement de SIGB et refonte du site web de la MD pour permettre l'intégration dans le catalogue de documents numérisés et la création d'une page dédiée au Patrimoine <u>altiligérien</u> ; - Mise en place d'un catalogue collectif départemental pour les fonds locaux (cf fiche 10) ; - Étude d'opportunité pour hébergement des entités numérisées sur un serveur du

	- Définition concertée des axes thématiques de valorisation. Propositions : Contes, légendes et musiques traditionnelles <u>altiligériennes</u> ; Savoir-Faire traditionnels de la Haute-Loire ; Patrimoine industriel de la Haute-Loire ; St Jacques de Compostelle en Haute-Loire ; Édifices et ordres religieux de la Haute-Loire ; Fleuves, lacs et rivières en Haute-Loire ; Personnalités de la Haute-Loire ; Haute-Loire terre d'accueil.	- Formation des agents de la MD à la manipulation des ouvrages anciens (repérage moisissures, méthode, etc.) : stage BNF, conseils <u>Bibliopat</u>	Département, sur le serveur des Archives ou sur le serveur d'un prestataire.
Ressources humaines	Chargée du numérique + direction MD, Direction déléguée Culture, Archives Départementales ; Des représentants des autres partenaires.	Agents de la MD, Agents des Archives D, Personnels des partenaires	Chargée du numérique + groupe de travail BNR MD, Direction MD, Direction déléguée culture, Direction du Numérique, <u>FabLab</u>.
Ressources techniques	Catalogues et/ou bases de données existants	Achat d'un scanner de reproduction dont les caractéristiques sont compatibles avec la numérisation de livres anciens.	Nouveau SIGB MD et prestation de refonte du site ; Serveur dédié du Département ou des Archives ; ou hébergement chez un prestataire (C3RB par exemple)
Ressources financières	Sans incidence budgétaire	Achat scanner documents patrimoniaux : 74 500 euros ; Coût de maintenance scanner. Partenaire financier : l'État.	Devis en cours rejoint la dépense fiche 10 : coût site web Partenaire financier : l'État.

CAP 2030 : Valoriser nos richesses patrimoniales, renforcer nos liens avec tous les acteurs du territoire, renforcer et sécuriser toutes les accessibilités.

Fiche stratégique
Objectif opérationnel 10 : Valoriser les collections auprès du public par l'informatisation et la numérisation

Se doter d'un SIGB plus performant pour mieux accompagner les bibliothèques du territoire ; rendre visibles les collections des bibliothèques pour en faciliter l'accès aux publics.

Actions	1- Adapter le logiciel de la Médiathèque départementale à l'évolution du métier : transition bibliographique, statistiques, hébergement de documents numérisés, etc.	2- Inciter à l'informatisation des catalogues des bibliothèques du réseau.	3- Accroître la visibilité et l'accessibilité des catalogues des bibliothèques du réseau et des Archives : vers un catalogue collectif départemental pour les fonds locaux et patrimoniaux
Bénéficiaires	Médiathèque départementale et le réseau	Bibliothèques du réseau non encore informatisées. La population altigérienne	Tous les altigériens , tous les internautes à la recherche de ressources documentaires sur la Haute-Loire ; Les bibliothèques du réseau.
Partenaires	Direction du Numérique, DRAC/SLL	Prestataire, Municipalités, EPCI. DRAC/SLL	Bibliothèques du réseau, Archives départementales. DRAC/SLL
Processus interne	- Benchmark SIGB ; - Élaboration d'un cahier des charges ; - Mise en concurrence ; - Paramétrages et tests ; - Transfert des données ; - Formation des agents.	- Augmentation du plafond d'aide à l'informatisation ; - Sensibiliser les bibliothèques non encore informatisées à l'intérêt de l'informatisation pour le service rendu au public ; Selon les cas : -Accompagnement à la mise en place d'un simple module de prêt –retour compatible avec notre SIGB, quand pas de fonds propre;	- Recenser les catalogues documentaires existants sur le territoire ; - Recenser et cataloguer les fonds locaux et patrimoniaux des bibliothèques non catalogués ; - Concertation avec les bibliothèques ayant un catalogue autonome sur l'opportunité de fusionner les fonds locaux de leurs catalogues dans un catalogue commun ; - Prise de contact avec les bibliothèques non informatisées pour proposition de

		- Accompagnement à la mise en place d'un SIGB compatible mais autonome, si fonds propres ; - Étudier la possibilité de prise en charge du coût de la maintenance par chaque collectivité ; - Formation des agents de la MD qui assureront le suivi de ces bibliothèques sur les différents logiciels.	valorisation de leur fonds via le catalogue de la MD.
Ressources humaines	Direction du Numérique, Agents de la MD	Chargée du numérique et assistante en charge du SIGB de la MD et Assistants de la MD	Chargée du numérique MD, Chargé de projet-suivi logiciel Direction du Numérique, Archives D.
Ressources techniques	SIGB, Connecteurs, Serveurs.	Serveurs, SIGB, Internet dans les communes.	Un SIGB permettant la localisation des ressources bibliothèque par bibliothèque par l'utilisateur, l'interopérabilité, la transmission/mise à jour de données en OAI. Serveurs, Catalogues informatisés dans les communes, Internet dans les communes.
Ressources financières	Devis en cours rejoint la dépense fiche 9 : 50 000€ Partenaire financier : l'État	Solutions gratuites privilégiées type <u>Waterbear</u> avec seulement coût de maintenance pour la collectivité (50 €/an). Incidence budgétaire possible sur le taux de subventionnement des projets des territoires.	Coût inclus dans le changement de logiciel Partenaire financier : l'État.

CAP 2030 : Renforcer et sécuriser toutes les accessibilités, renforcer nos liens avec tous les acteurs du territoire, lutter contre tous les types d'isolement, contribuer activement au bien-être des jeunes (0-25 ans).

Fiche stratégique
Objectif opérationnel 11 : Se doter d'infrastructures aux dispositifs numériques innovants et itinérants

Développer une offre de services numériques culturelle et éducative en itinérance pour garantir un égal accès à tous.



Actions	1- <u>Fablab</u> itinérant	2- Micro-folie itinérante	3- Se doter d'un véhicule autonome numériquement
Bénéficiaires	Bibliothèques du réseau, Population <u>altiligérienne</u> .	Bibliothèques du réseau, Population <u>altiligérienne</u> .	Bibliothèques du réseau, Population <u>altiligérienne</u> .
Partenaires	<u>Fablab</u> du Pensio Lieu Totem, Direction du Numérique <u>Héritech</u> DRAC/SLL	Communes, EPCI, <u>Fablab</u> du Pensio Lieu Totem DRAC/SLL	Direction du Numérique, La Région DRAC/SLL
Processus interne	- Choisir les matériels, - Trouver/réaliser le mobilier de transport et/ou de présentation (travailler en lien avec le <u>Fablab</u>), - S'approprier les outils, - Réaliser des <u>tutos</u> et/ou fiches pratiques.	- Construire des projets avec les territoires ; - Assurer la sélection des œuvres et la médiation en fonction des projets des territoires ; - Mettre à disposition des territoires la Micro-Folie.	- Prise de contact avec la Région pour voir si l'on est éligible à son accompagnement financier pour l'achat d'une antenne satellite ; - Équiper le master d'une antenne satellite (installation).
Ressources humaines	Agents de la MD + <u>Fablab Pensio</u>	Poste dédié médiation culturelle (avec profil histoire de l'art)	Direction du Numérique et services techniques
Ressources techniques	Mobilier (l'acquisition des machines est prévue dans le budget ateliers de médiation).	Tablettes sur pied et vidéoprojecteur pour le musée numérique	Pose de l'antenne satellite
Ressources financières	Coût Mobilier : 3 000 € Partenaire financier : l'État	Coût du poste de médiation (cat B) = Coût poste dédié C<B de la fiche 8 Acquisition musée numérique : 30 000 € Coût abonnement plateforme : 1000 € par an. Partenaire financier l'État : DRAC via appel à projets ANCT.	Partenaire financier la Région (investissement); Fonctionnement 30 euros par mois pour la Direction du Numérique



Fiche stratégique Objectif opérationnel 12 : Développer les compétences numériques des professionnels et des bénévoles du réseau, des agents de la MD et du Département

Volet formation permettant de développer les compétences nécessaires aux actions



Actions	1- Monter en compétences sur la médiation numérique	2- Monter en compétences sur l'informatisation des catalogues (SIGB) et numérisation	3- Monter en compétences sur la robotique, internet des objets	4- Monter en compétences sur l'EMI	5- Sensibiliser et accompagner les travailleurs sociaux et de la petite enfance sur les questions numériques
Bénéficiaires	Les agents de la MD	Les agents de la MD	Les agents de la MD	Les agents de la MD	Les travailleurs sociaux et de la petite enfance du Département.
Partenaires	ARALL, ENSSIB, <u>Fab Lab</u> , <u>Zoomacom</u> , Médiateurs numériques. DRAC/SLL	CNFPT, ENSSIB, ARALL, Autres Médiathèques Départementales Éditeurs de logiciels PMB, <u>Waterbear</u> et/ou organismes de formation DRAC/SLL	<u>Fab Lab</u> , <u>Zoomacom</u> , Direction du Numérique, Autres Médiathèques Départementales ; Médiateurs numériques ABF DRAC/SLL	Éducation nationale – CDI, CLEMI, ENSSIB, Écoles de journalisme ; Médiateurs numériques DRAC/SLL	DIVIS Médiateurs numériques DRAC/SLL
Processus interne	- Benchmark, - Sélection formation, - Formation, - Formation-Action. - Stage dans d'autres Médiathèques Départementales.	- Benchmark, - Sélection formation, - Formation, - Stage dans d'autres Médiathèques Départementales.	- Benchmark, - Sélection formation, - Formation, - Stage dans d'autres Médiathèques Départementales.	- Benchmark, - Sélection formation, - Formation.	-Enquête flash pour définir le besoin-précis ; -Rencontre avec les responsables de territoires ; -Définition d'un cahier des charges ; - Conception de la formation -Actions de formation.

Ressources humaines	MD : Chargée de la formation, Chargée du numérique + groupe de travail BNR + Direction ; Direction du Numérique	Tous les référents de secteur et les discothécaires ; La Direction	MD : Chargée de la formation, Chargée du numérique + groupe de travail BNR + Direction Direction du Numérique	MD : Chargée de la formation, Chargée du numérique+ groupe de travail BNR + Direction	MD : Chargée du numérique + groupe de travail BNR + Direction Direction DIVIS
Ressources techniques	Acquisition d'outils et de matériels (utilisables en ateliers de médiations, cf. fiche objectif 8)	SIGB des bibliothèques des collectivités du territoire.	Acquisition d'outils et de matériels (utilisables en ateliers cf. fiche objectif 8)	Acquisition d'outils et de matériels (utilisables en ateliers de médiations, cf. fiche objectif 8)	Ordinateurs et Tablettes
Ressources financières	5 000 € Partenaire financier : l'État	7 000 € SIGB 5 000 € Numérisation Partenaire financier : l'État	5 000 € Partenaire financier : l'État.	5 000€ Partenaire financier : l'État.	Sans incidence budgétaire

□

Fiche stratégique
Objectif opérationnel 13: Faire évoluer la Médiathèque Départementale (organisation et services offerts) dans le but de mieux accompagner des dynamiques de territoires, et renforcer l'activité d'ingénierie



Actions	1 – Professionnaliser l'ingénierie de la MD	2 – Mieux définir le rôle du référent de secteur	3- Revoir l'organigramme	4- Plan de formation
Bénéficiaires	Les bénévoles, les salariés non professionnels et les bibliothécaires du département. Les agents de la MD	Les bénévoles, les salariés non professionnels et les bibliothécaires du département. Les agents de la MD	Les agents de la MD	Les agents de la MD
Partenaires	Les autres médiathèques départementales. L'ARALL	Les autres médiathèques départementales. L'ARALL	Le service RH du Département	Le service RH du Département
Processus interne	-Responsabilisation de la direction adjointe sur l'ingénierie ; -Professionnalisation de la direction et de la direction adjointe ; -Formation des agents en interne.	-État des lieux des pratiques des différents référents de secteur ; -Rédaction d'un référentiel commun ;	-Travail en mode GPEC ; -Transformation de postes en lien avec des départs à la retraite et les projets de la MD ; -Passage d'un organigramme par cadre d'emplois à un organigramme fonctionnel.	-Établir un plan de formation interne à la MD sur la base des Entretiens professionnels annuels et des objectifs opérationnels individuels et collectifs du service ; -Veiller à sa mise en <u>oeuvre</u> .
Ressources humaines	Agents de la MD	Agents de la MD	Agents de la MD Service RH	Agents de la MD Service RH
Ressources techniques				
Ressources financières	Budget formation de la collectivité	Sans incidence budgétaire	Transformation d'un poste de C en B (cf BNR)	

Fiche stratégique
Objectif opérationnel 14 : Dynamiser et soutenir les bibliothèques des territoires en tenant compte de l'évolution du métier



Actions	1 – Adapter le bâtiment de la MD à l'évolution des besoins des dépositaires	2 – Moderniser la flotte de véhicules pour l'adapter à l'activité	3- Proposer aux collectivités une gamme de services différenciés
Bénéficiaires	L'équipe de la MD, les dépositaires, les bénévoles et les professionnels venant en formation à la MD	les dépositaires, les bénévoles et les professionnels venant en formation à la MD	La population altiligérienne
Partenaires	Services techniques du Département	Services techniques du Département	Les collectivités du département
Processus interne	-Organiser des groupes de travail interne sur le devenir du bâtiment ; -Organiser des réunions avec le service des bâtiments et inscrire les crédits au PPI.	-Organiser des groupes de travail interne sur la modernisation de la flotte de véhicules ; -Renouvellement des véhicules en fonction de l'offre de services numériques itinérants ; -Repenser les plannings de desserte.	-Faire un état des lieux précis des lieux pas au niveau : ne respectant pas les recommandations; -Travailler des conventions d'objectifs et de moyens avec les communes et avec les EPCI comportant des niveaux de services différenciés : service premium ou service minimum; -Définir l'offre de service premium et l'offre de service minimum ; -Ne pas accepter de dérogations si le service minimum n'est pas rempli.
Ressources humaines	Agents MD	Agents MD	Agents MD
Ressources techniques			
Ressources financières	Calcul en cours avec le service des bâtiments	Budget véhicules proposé au PPI 2022-2028 : 600 000 euros	Sans incidence budgétaire



CAP 2030 : Répondre aux besoins en apportant une solution adaptée pour les 0 >21 ans, contribuer activement au bien-être des jeunes (0-25 ans), lutter contre tous les types d'isolement.

Fiche stratégique

Objectif opérationnel 15: Renforcer nos logiques de partenariats en fonction de publics prioritaires : connecter les bibliothèques avec les acteurs culturels sociaux, éducatifs, associatifs autour du développement de la LP

Travailler en synergie pour être dans un accompagnement global – culturel, social et éducatif – et apporter une solution adaptée à chaque Altiligérien.

Actions	1 – Préciser les publics prioritaires	2 – Définir les partenaires de la MD et des bibliothèques dans chaque territoire	3 – Définir des modalités d'intervention dans des conventions uniques Département/Partenaire
Bénéficiaires	La population <u>altiligérienne</u>	La population <u>altiligérienne</u>	La population <u>altiligérienne</u>
Partenaires	Mission coopération	Mission coopération	Mission coopération
Processus interne	-S'appuyer sur les compétences du Département pour définir des publics prioritaires : petite enfance/parentalité, collégiens, personnes âgées, publics empêchés ou porteurs de handicap, etc.	-Faire un état des lieux des partenaires actuels ; -Faire perdurer ou contracter de nouveaux partenariats en fonction des orientations CAP 2030 et des publics cibles. -Identifier les partenaires potentiels pour les bibliothèques du réseau.	- <u>Critériser</u> les types et les niveaux d'intervention de la MD ; -Clarifier les modalités d'intervention ; -Faire des conventions uniques : Département/partenaire.
Ressources humaines	Agents de la MD	Agents de la MD	Agents de la MD
Ressources techniques			
Ressources financières	Sans incidence budgétaire	Sans incidence budgétaire	Sans incidence budgétaire

**Fiche stratégique****Objectif opérationnel 16 : Renforcer l'évaluation et mettre en place une démarche prospective**

Actions	1- Renforcer l'évaluation qualitative	2 – sensibiliser les professionnels et les bénévoles du réseau à l'importance du travail statistique	3 – Mettre en place une démarche prospective
Bénéficiaires	Les collectivités et leurs bibliothèques	Les collectivités et leurs bibliothèques	Les collectivités et leurs bibliothèques
Partenaires	Direction du numérique – service cartographie	Observatoire de la Lecture Publique, ministère de la Culture	Direction du numérique – service veille et documentation
Processus interne	- Sondages ; - Concertations et réunions de secteurs	- Réunions - Formations aux outils statistiques	- Veille professionnelle; - Construire un référentiel prospectif ; - Imaginer des scénarios.
Ressources humaines	Direction et chargée de l'administration	Référents de secteur et direction adjointe	Direction et chargée de l'administration
Ressources techniques		SIGB	Outils de veille
Ressources financières	Sans incidence budgétaire	Sans incidence budgétaire	Coût formation des agents